



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBSTA/2007/L.15
10 décembre 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE
ET TECHNOLOGIQUE**
Vingt-septième session
Bali, 3-11 décembre 2007

Point 8 b) de l'ordre du jour
Questions méthodologiques relevant de la Convention
Interface de données pour les gaz à effet de serre

Interface de données pour les gaz à effet de serre

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique (SBSTA) s'est félicité des progrès accomplis par le secrétariat dans la mise au point d'une interface simple et conviviale afin d'aider les Parties à rechercher et à trier les données disponibles sur les inventaires des gaz à effet de serre (GES)¹. Le SBSTA a pris note avec satisfaction que le secrétariat avait terminé ses travaux avant la vingt-septième session du SBSTA².
2. Le SBSTA a reconnu que l'interface nécessite des services continus d'appui et de maintenance de la part du secrétariat, ce qui a une incidence sur les ressources. Il a invité les Parties en mesure de le faire à fournir des ressources à cet effet.
3. Le SBSTA a prié le secrétariat³ d'utiliser les données sur la population et le produit intérieur brut (PIB) mises à la disposition du public sur le site Web de la Division de statistique de l'ONU⁴, notant qu'il pourrait être nécessaire de reconsidérer les sources des données sur la population et le PIB au cours d'une future session. La source exacte des données utilisées doit être clairement indiquée sur l'interface.

¹ FCCC/SBSTA/2004/13, par. 58, FCCC/SBSTA/2006/5, par. 143, FCCC/SBSTA/2007/4, par. 64.

² FCCC/SBSTA/2007/4, par. 64.

³ FCCC/SBSTA/2007/4, par. 65 et 66.

⁴ <http://unstats.un.org/unsd/databases.htm>. La série de données à inclure dans l'interface se trouve sous «Population, official mid-year estimates (thousands)» et «GDP at market prices, constant 2000 US\$ (World Bank estimates)».

4. Le SBSTA a pris note que les données du cadre commun de présentation (CRF) préparées au moyen du logiciel de notification du CRF sont immédiatement disponibles pour être importées dans la base de données sur les GES de la Convention-cadre. L'importation de données présentées sous d'autres formes peut avoir une incidence sur les ressources.
5. Le SBSTA a prié le secrétariat d'inclure dans l'interface, pour sa vingt-neuvième session (décembre 2008), une nouvelle fonction, présentée sous une forme simple et conviviale, qui permettrait de calculer des indicateurs définis par l'utilisateur à partir des données sur les émissions, la population et le PIB qui peuvent être obtenues par l'intermédiaire de l'interface, dans la limite des ressources disponibles.
6. Le SBSTA a également prié le secrétariat de mettre au point, avant sa vingt-huitième session (juin 2008), un volet distinct de l'interface donnant accès aux données sur les émissions nationales totales pour l'année de référence au titre du Protocole de Kyoto pour les Parties visées à l'annexe I de la Convention qui sont également Parties au Protocole de Kyoto, dès que ces données ont été revues et arrêtées sous leur forme définitive par le biais du processus d'examen initial.
7. Le SBSTA est convenu d'examiner, à sa vingt-neuvième session, les questions liées à la poursuite de la mise au point de l'interface en vue d'évaluer les progrès réalisés et de déterminer les nouvelles mesures à adopter, y compris la possibilité d'inclure dans l'interface des informations en rapport avec le Protocole de Kyoto.
